



Observation devant la préfecture de l'Isère à Grenoble, du 10 au 21 juin 2024

Synthèse et propositions

Depuis plusieurs mois, les personnes étrangères rencontrent de grandes difficultés pour faire leurs démarches administratives à la préfecture de Grenoble. La coordination **BOUGE TA PREF' 38** a réalisé une enquête pour mieux en cibler les raisons.

10 jours d'entretiens réalisés par 50 bénévoles qui se sont succédé pour recueillir 1151 témoignages

800 personnes ont pu entrer dans la préfecture sur rendez-vous.

400 personnes se sont présentées devant la préfecture sans pouvoir y entrer.

A l'entrée des bâtiments, debout sur le trottoir, un agent filtre les entrées et fait de son mieux pour donner quelques réponses rapides.

Ces 400 personnes auraient besoin d'une simple information ou viennent en désespoir de cause car ils n'obtiennent pas de rendez-vous ou pour toute autre raison impactant parfois très gravement leur situation. Par exemple, certaines personnes n'ont pas eu l'information du changement de procédure vers la dématérialisation.

200 personnes ont mis entre 1 et 4 mois pour obtenir un rendez-vous

Obtenir un rendez-vous est difficile, voire impossible. C'est une démarche qui se fait uniquement en ligne dans des délais précis. De plus, les rares créneaux horaires proposés disparaissent en un clin d'œil.

- Sans créneau disponible, les personnes restent ou replongent en situation irrégulière par impossibilité de respecter les délais exigés par l'administration.
- Si un créneau est disponible, les délais de rendez-vous sont de plusieurs semaines avec pour conséquences, à nouveau, des risques d'interruptions de droits
- Avec l'informatique et avec la procédure ANEF, les personnes qui ne maîtrisent pas les outils perdent en autonomie et n'arrivent pas à accéder à l'aide proposée (le Point d'Accès Numérique)

Seulement 96 rendez-vous accordés (sur les 800 RV) étaient pour renouvellement de récépissé

Un récépissé est un document transitoire dans l'attente du traitement du dossier. Il n'est pas garant de la stabilité de la situation de la personne et ferme la porte par exemple à une embauche, à la location d'un logement ou à la passation du permis de conduire.

- La plupart des récépissés sont cumulés, de 3 mois en 3 mois, avec à chaque fois, l'angoisse de perdre son travail ou son logement
- C'est manifestement un des gros points de blocage car les récépissés se sont généralisés en lieu et place des différents titres de séjour. De plus leur validité est fréquemment passée de 6 à 3 mois.

257 rendez-vous accordés (sur les 800 RV) étaient pour le retrait de titres de séjour

- Les créneaux pour les retraits demandent un délai d'au moins 6 semaines. Ce qui prive les personnes de leur titre pendant ce temps, d'autant plus qu'un titre a souvent une validité d'un an et un coût de 225 euros
- Cette dernière étape pourrait se faire par accès libre ou par rendez-vous fixé d'office par la préfecture.

Les conséquences de rupture de récépissé ou de titre de séjour sont dramatiques.

- Sur des métiers aussi variés que vendeur, chauffeur, ingénieur, professeur, infirmière, cuisinier :
 - o **56 personnes** disent avoir perdu leur emploi
 - o **43 personnes** ont un risque imminent de perdre leur emploi
- Des ruptures ou risques de ruptures fréquents dans les prolongations de droits sociaux (CAF, APL, AH...)
- A l'aube des vacances scolaires, des annulations de voyages par défaut de titres de voyages non reçus à temps (perte du billet de transport)

Des témoignages alarmants

- Un sentiment d'irrespect, voire de maltraitance « on nous prend pour des chiens », d'être « humilié » « méprisé », d'attendre longtemps dehors
- Une impression de désorganisation dans la préfecture, d'« anarchie »
- Le désarroi des personnes qui étaient en situation régulière et se voient tout recommencer à la case départ

Devant ces constats alarmants, vous trouverez nos propositions au recto de ce document.

La Coordination BOUGE TA PREF' 38

contact@bougetapref38.fr

Propositions de la coordination **BOUGE TA PREF' 38**

5 propositions	
1	Mise en place d'un nombre de rendez-vous suffisant de manière continue, sans période d'attente de mise en ligne Information claire, à jour et publique sur la prise de rendez-vous pour chaque type de demande, adaptée aux étrangers
2	Accès physique à la préfecture pour toute demande de renseignements
3	Prolongation automatique des récépissés et des droits dans l'attente du traitement du dossier
4	Notification systématique de la mise à disposition des titres de séjour et retrait sans rendez-vous
5	Reprise des réunions de travail périodiques avec les associations qui le demandent afin de renseigner efficacement les étrangers